

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **NUM'AXES (RCS d'Orléans 341 367 944)** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises et services suivants : accessoires et services pour animaux destinés à l'éducation, au dressage, à la régulation des aboiements, à l'anti-fugue, à la protection de zone, au repérage, à la localisation, au bien-être, à l'hygiène et/ou à la sécurité de l'animal ; sellerie pour animaux (colliers, laisses, harnais, longues...) ; produits et services destinés aux loisirs nature, aux activités de plein air et à l'outdoor en général.

Toute vente accomplie par la société **NUM'AXES** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente, et ce, que les produits et services proposés à la vente soient en destination d'une clientèle professionnelle ou d'une clientèle professionnelle de distributeurs revendeurs.

En vertu des articles L. 541-9 et suivants du Code de l'Environnement, **NUM'AXES** est identifiée auprès de l'ADEME sous les numéros d'identification unique (IDU) suivants :

- Filière Equipements Electriques et Electroniques – IDU : FR001115_054FGV
- Filière Piles et Accumulateurs – IDU : FR001115_061J3C
- Filière Emballages Ménagers – IDU : FR215648_01GOLA

I. Dispositions générales

1. Acceptation des conditions générales

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de marchandises et de prestations de services et les avoir acceptées sans réserve avant de passer toute commande notamment en retournant le devis ou l'offre commerciale faite par **NUM'AXES**. Le client professionnel renonce à l'application de ses conditions générales d'achat ainsi qu'à toutes les stipulations qui pourraient être imprimées sur ses commandes ou sa correspondance.

2. Contractualisation

Toute prestation de **NUM'AXES** emporte obligation pour le client de payer intégralement le prix de ladite prestation.

En cas d'établissement d'un devis ou d'une proposition commerciale, la prestation ne peut commencer qu'à compter de la réception de ce document dûment signé, auquel doit être joint, le cas échéant, le paiement de l'acompte convenu par celui-ci.

3. Domaines d'application

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de services et vente de marchandises proposées par **NUM'AXES** à ses clients.

Les présentes conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à l'objet du Contrat définit à l'article 4 du présent contrat.

Le devis ou la proposition commerciale fait partie intégrante du présent Contrat et en est indissociable et forme par conséquent un ensemble contractuel.

Il est entendu entre les Parties qu'en cas de contradiction, le devis ou la proposition commerciale émanant de **NUM'AXES** constituant les conditions particulières de vente prévaut sur les autres contrats et annexes.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

Le présent Contrat est constitué des documents contractuels suivants dans leur ordre de hiérarchie juridique décroissante :

1. le devis ou proposition commerciale
2. les conditions générales de vente

En cas de contradiction entre deux documents de même niveau, le plus récent l'emporte.

En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

4. Objet

L'objet des conditions générales de vente porte sur les prestations fournies par **NUM'AXES** notamment : la vente d'accessoires et de services pour animaux destinés à l'éducation, au dressage, à la régulation des aboiements, à l'anti-fugue, à la protection de zone, au repérage, à la localisation, au bien-être, à l'hygiène et/ou à la sécurité de l'animal, la vente de sellerie pour animaux (colliers, laisses, harnais, longues...) et la vente de produits et de services destinés aux loisirs nature, aux activités de plein air et à l'outdoor en général.

NUM'AXES dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la société **MMA** afin de garantir les dommages causés lors de l'exécution de l'ensemble des prestations citées ci-dessus.

5. Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales, à l'exception de celle d'une clause déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

6. Modification

NUM'AXES se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales sous réserve d'en informer individuellement les clients.

Ces modifications seront applicables aux contrats en cours à la condition que le client dûment averti n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de huit (8) jours.

II. Conclusion du contrat

7. Description des services commandés

La vente de biens et services attendue pour la réussite des prestations sus-dessus définies donne lieu à l'établissement d'un devis ou d'une proposition commerciale détaillant les caractéristiques/spécificités de celle-ci et le cas échéant les attentes du client sur l'utilisation finale du produit.

8. Caractère définitif de la commande

Le contrat est conclu définitivement à la date de la signature du devis ou de la proposition commerciale accompagné(e) de la mention « bon pour accord » et, le cas échéant, du paiement de l'acompte par virement automatique sur compte bancaire ou postal, ou par traite directe (lettre de change), ou par chèque bancaire ou postal.

Les engagements et les commandes reçus par **NUM'AXES** ne sont définitifs qu'après confirmation écrite de sa part et ce par l'envoi d'un accusé de réception et la proposition d'une date de livraison.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

9. Modification de la commande

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification des biens et/ou des services commandés par le client doit être soumise à l'acceptation de **NUM'AXES**.

10. Annulation de la commande

Pour des raisons d'organisation d'entreprise et de traitement des commandes, l'annulation unilatérale après conclusion du Contrat contraint l'acheteur à acquitter le prix de la commande au titre des frais de résiliation de marché. Les frais de résiliation de marché correspondent au solde du montant de la commande non encore acquitté. Ces frais de résiliation sont versés à titre de dédit. La facturation ainsi établie sera payable immédiatement.

III. Prix et conditions de paiement

11. Détermination du prix

Toute vente donne lieu à l'établissement d'un devis estimatif de prix définitif fixé à partir d'un décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et/ou de chaque produit nécessaire à sa réalisation et le cas échéant du taux horaire de main-d'œuvre. Les prix sont entendus hors taxes et libellés en euros. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport et de traitement de commande applicables au jour de la commande.

Les frais de change sont à la charge exclusive du client.

Les frais bancaires sont à la charge exclusive du client (frais de virement...).

Toute intervention est facturée avec un minimum d'une heure. Toute heure entamée est due.

Les prix ne sont valables que pour les quantités, les cadences de livraison et les conditions particulières spécifiées dans chaque proposition ou confirmation.

La proposition commerciale tient compte de la récupération de l'éco-tax.

La proposition commerciale est valable, sauf dispositions contraires, un (1) mois.

12. Frais de déplacement

Les frais de déplacement du prestataire pour se rendre sur le lieu de la prestation sont à la charge du client. Les frais seront inclus dans le devis (conditions particulières de vente).

13. Modification du prix

NUM'AXES se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix des biens et/ou services à tout moment, notamment en cas d'augmentation des coûts, étant entendu que, en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande acceptée, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au client.

14. Conditions de paiement

Sauf convention contraire des conditions particulières de vente, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Pour la première commande, le paiement de la marchandise est comptant à la date de commande.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

- Pour les commandes suivantes, le paiement de la marchandise est comptant à la date de livraison de la marchandise.

Le paiement peut s'effectuer en espèces, par virement automatique sur compte bancaire ou postal, par traite directe (lettre de change) ou par chèque bancaire ou postal adressé à **NUM'AXES** – Z.A.C. des Aulnaies – 745 rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET (FRANCE).

NUM'AXES se réserve le droit d'exiger du client les garanties qu'elle juge convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire lui donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

Sauf convention contraire des conditions particulières de vente, aucun escompte ne sera consenti par **NUM'AXES** en cas de paiement anticipé.

15. Facturation

La facture est élaborée le jour de l'envoi des marchandises. Toute facture est établie en double exemplaire et un exemplaire est remis au client et le second est conservé par **NUM'AXES**.

IV. Exécution du contrat

16. Délai de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sauf mention contraire et dépendent notamment des délais d'approvisionnement des stocks nécessaires à la livraison des commandes.

Les retards non imputables à une faute grave de **NUM'AXES** ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande par l'acheteur. Aucun retard ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, pénalités ou indemnités.

NUM'AXES est notamment déliée de toute obligation en cas de survenance de cas fortuits ou de force majeure empêchant la réalisation de la livraison. Sont notamment considérés comme cas de force majeure, les grèves, incendies, inondations, accidents graves de matériel et d'outillage, les guerres, épidémies, retards et/ou interruptions de transports tels que naufrage, crash, déraillement ou toute modification, à partir du jour de la commande, des régimes de douane ou de contingentement à l'exportation ou à l'importation des pièces.

17. Livraison et vérification de la commande

NUM'AXES livre la marchandise à l'adresse communiquée par le client.

Le client est tenu de vérifier la bonne livraison de la commande (la quantité et la qualité) avant la signature du bon de livraison. La livraison est parfaite en cas de signature du bon de livraison.

En cas de non prise de possession d'une commande trente et un (31) jours à compter de la date à laquelle le client a été informé de sa disponibilité, des frais de stockage pourront être facturés au client à hauteur de 5% du montant total TTC de la commande par mois d'entreposage jusqu'à la prise de possession complète des produits.

18. Bon de livraison

A la livraison, la réception de la marchandise est considérée comme parfaite après la signature par le client du bon de livraison.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

19. Responsabilité

I.19.1. Conformité

Conformément aux principes généraux du Droit des contrats, **NUM'AXES** s'engage à fournir les biens et/ou services demandés conformément aux prévisions contractuelles (et non des résultats attendus sauf dispositions contraires) pour l'exécution desquelles il est soumis à une obligation de moyen.

I.19.2. Garantie contre les vices cachés

De cette obligation de conformité découle pour **NUM'AXES** l'obligation de répondre de la garantie contre les vices cachés, autrement dit, des vices qui rendraient le produit impropre à l'usage auquel il est destiné.

A cet effet, **NUM'AXES** reprendra les produits non conformes et affectés d'un vice et procédera au remplacement ou à la réparation de ces derniers ou à leur remboursement. La non-conformité peut s'entendre d'une erreur sur le type de modèle ou la taille du produit.

Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Notons toutefois que le remplacement ou la réparation en question n'auront pas pour effet de prolonger la durée de ladite garantie.

La garantie ne prend pas en compte le défaut d'entretien, la négligence ou la mauvaise utilisation de l'acheteur, l'usure normale du produit ou les cas de force majeure.

De surcroît, toute garantie est exclue en cas de vente des produits altérés, transformés ou modifiés.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des garanties évoquées ci-dessus.

20. Obligation de conseil et de renseignement

NUM'AXES est tenue d'une obligation de moyen de renseignement et de conseil envers son client sur tout bien et/ou service vendu(s).

Le client est tenu d'une obligation de renseignement envers **NUM'AXES** afin de lui permettre d'exécuter la livraison dans de bonnes conditions (remise des documents nécessaires à la réalisation de la livraison, interlocuteurs privilégiés, coordonnées du contact qui réceptionnera la livraison, accès facilités à la livraison...).

21. Obligation de confidentialité

NUM'AXES et le client s'interdisent de divulguer les informations relatives à l'autre Partie ou à leurs biens auxquelles ils ont pu avoir accès dans l'exécution des prestations objet de la proposition commerciale.

Les Parties considéreront comme strictement confidentiels et s'interdiront de divulguer auprès de tiers au présent Contrat notamment toute information donnée dont ils pourront avoir connaissance tant lors des négociations, qu'à l'occasion du présent Contrat.

Pour l'application de la présente clause, les Parties répondent notamment de leurs salariés, fournisseurs et autres partenaires comme d'eux-mêmes. Il leur revient à cet effet de prendre toutes les précautions nécessaires à cette fin.

Toutefois, les Parties ne sauraient être tenues pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public ou s'ils en avaient connaissance ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

22. Livraisons supplémentaires

Toute livraison supplémentaire fera l'objet d'une nouvelle proposition commerciale acceptée et signée par le client. En cas de signature par un salarié supposé du client ou par l'un des associés, celui-ci sera présumé habilité pour engager le client.

23. Garantie

Le cas échéant, la durée et les conditions de garantie des produits sont celles fournies par le fabricant. Celles-ci sont disponibles sur demande auprès de **NUM'AXES**. La garantie est dans ce cas due sauf en cas de réalisation des hypothèses prévues par la clause limitative de responsabilité notamment en cas de fait du client (mauvaises conditions de stockage, mauvais entretien par le client, non-respect des conseils d'utilisation, choc...), fait d'un tiers et cas de force majeure. Il pourra être laissé à la charge du client les frais de déplacement et de transport en cas d'envoi de la marchandise.

V. Inexécution du contrat

24. Responsabilité du prestataire et clause limitative de responsabilité

La responsabilité de **NUM'AXES** ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure. Parmi les situations entrant dans ce champ de limitation de responsabilité : le mauvais entretien des produits, les dommages subis par le client sur ses produits à la suite de toute intervention, en cas de préconisations de **NUM'AXES** non suivies par le client notamment pour les interventions sur les produits non conformes ou par un tiers...

Le client (ou ses représentants) renonce à rechercher la responsabilité de **NUM'AXES** en cas de dommages survenus aux fichiers ou tout autre document qu'il lui aurait directement ou indirectement confié.

NUM'AXES dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client (ou de ses représentants).

Le client (ou ses représentants) convient que **NUM'AXES** n'encourra aucune responsabilité en cas de perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que le client (ou ses représentants) subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le client (ou ses représentants) et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

En dehors de ces causes d'exonération, la responsabilité de droit commun encourue dépend de la qualification des obligations de **NUM'AXES** en obligation de résultat ou en obligation de moyens et dans l'hypothèse où la responsabilité de **NUM'AXES** serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de la prestation. Il est convenu d'un commun accord entre les Parties qu'un remplacement des produits viciés sera privilégié à l'indemnisation de préjudice. **NUM'AXES** est seul à pouvoir déterminer si l'échange est possible ou non.

Toute prestation de service répond à une obligation de moyen et non de résultat.

25. Responsabilité du client et clause pénale

À défaut de paiement à l'échéance, **NUM'AXES** se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours (livraison) et le client est mis en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'exécuter le paiement du solde de l'engagement dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de réception de la lettre de mise en demeure. A titre de sanction, le client est déchu du terme du Contrat.

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

En cas de retard de paiement et après mise en demeure, toute somme non versée à la date d'échéance est, à partir de cette date, productive de pénalités à hauteur de vingt pour cent (20%) du montant total de la facture TTC avec un minimum de cent cinquante (150) euros au titre de la clause pénale applicable en raison du préjudice subi du fait de ce retard en sus d'une pénalité légale pour frais de recouvrement de quarante (40) euros HT conformément au Code de Commerce.

Le non-paiement d'une facture aux conditions contractuelles entraîne, en sus de la suspension des livraisons restant éventuellement à faire, la déchéance immédiate du terme pour la totalité des créances de **NUM'AXES**. Il est expressément convenu, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, que toute somme non payée par l'acheteur à son échéance, soit du fait de la carence de l'acheteur, soit à la suite d'une prorogation consentie, portera de plein droit intérêt jusqu'à parfait paiement, à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. La TVA sera ajoutée au montant des intérêts au taux nominal. Les conditions particulières de paiement en vigueur sont précisées lors de chaque proposition ou confirmation de commande. Seul l'encaissement des chèques et des effets de commerce vaut paiement.

Lorsque les démarches de recouvrement sont nécessaires, le client sera redevable de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels sans que cela ne soit contraire à l'article L. 111-8 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Au surplus, lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, **NUM'AXES** se réserve le droit, même après réalisation partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties qu'elle juge convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire donne le droit à **NUM'AXES** d'annuler tout ou partie du marché.

26. Résiliation du contrat et clause résolutoire

En cas de manquement par le client à l'une quelconque de ses obligations et huit (8) jours après mise en demeure d'avoir à exécuter cette obligation, **NUM'AXES** peut suspendre la réalisation des prestations en cours et demander la résiliation du contrat sans préjudice de dommages et intérêts.

La résiliation du contrat sera prononcée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit et sans formalité judiciaire.

27. Force majeure

L'exécution des obligations du vendeur aux termes des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution dans les conditions de l'article 1218 du Code Civil.

Sont considérés comme cas fortuits ou cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs au vendeur, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté du vendeur et qui ne pourront être empêchés par ce dernier. C'est notamment le cas d'un naufrage, d'un crash, d'un déraillement, de difficultés de dédouanement, d'actes de terrorisme empêchant l'approvisionnement et la livraison.

Le vendeur avisera l'acheteur de la survenance d'un tel évènement dès que possible. Il conviendra alors pour l'acheteur et le vendeur de convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être poursuivie.

VI. Dispositions diverses

28. Clause de propriété intellectuelle

Paraphes

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

NUM'AXES conserve l'entière propriété intellectuelle sur l'ensemble des plans, croquis, schémas... créés par **NUM'AXES**. Le client même s'il est revendeur ne bénéficie d'aucun droit sur les œuvres réalisées par **NUM'AXES** pouvant être protégées au titre du Code de la Propriété Intellectuelle.

29. Clause de réserve de propriété

NUM'AXES conserve l'entière propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix, les risques de pertes et détériorations étant à la charge du client. Les acomptes et prix seront conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. Le transfert de propriété s'opère au moment du règlement de la dernière échéance, seul l'encaissement des chèques et des effets de commerce ou la réception du virement bancaire vaut paiement.

A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

En cas de préjudice, le client est tenu de le réduire en prenant toutes les mesures raisonnables.

Les dispositions précitées ne font pas obstacle, dès la livraison des produits, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. À cet effet, l'acheteur ne peut ni donner les produits en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, l'acheteur s'engage à régler immédiatement la partie du prix restant dû.

30. Référencement

NUM'AXES pourra être amenée à utiliser ou divulguer le nom et/ou les logos et/ou les marques et/ou tous signes distinctifs du client, à titre de référence commerciale, et ce, sous quelque forme que ce soit.

NUM'AXES peut être amenée à photographier les installations du client (mise en rayon...) à toutes fins publicitaires. Le client accepte que **NUM'AXES** puisse diffuser ces photos.

Le client dispose d'un droit d'opposition à la divulgation de son nom et/ou de ses logos et/ou de ses marques et/ou de tous signes distinctifs et à la diffusion des photos de ses installations. Cette opposition sera formulée par écrit.

31. Données, informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978 et au règlement européen sur la protection des données personnelles Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le client dispose des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles le concernant.

En adhérant à ces présentes conditions générales de vente, le client consent à ce que **NUM'AXES** collecte et utilise ces données pour la réalisation du présent Contrat.

En communiquant son adresse électronique à **NUM'AXES**, le client recevra des courriers électroniques contenant des informations et des offres promotionnelles.

Le client peut à tout moment se désinscrire en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@numaxes.com

La société **NUM'AXES** a déclaré à la CNIL son fichier client sous le numéro **1399937**.

NUM'AXES peut être amenée à photographier les mises en rayons du client à toutes fins publicitaires. Le client accepte que le prestataire puisse diffuser ces photos. Le client dispose d'un droit d'opposition à la diffusion de ces photos.

32. Cession

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

Aucune des Parties ne pourra céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

33. Conflit d'intérêts

NUM'AXES certifie qu'aucun conflit d'intérêt ne peut affecter la bonne exécution du Contrat et, s'engage pendant la durée du Contrat à prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

34. Diversité

Chaque Partie garantit qu'elle respecte les dispositions des articles 225-1 et suivants du Code Pénal relatifs aux discriminations.

35. Indépendance des Parties

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie.

36. Computation des délais

Sauf disposition particulière dans un article du Contrat, tous les délais sont francs et décomptés en jours calendaires et courent à compter de la réception des notifications.

37. Loi du Contrat

La loi applicable aux présentes conditions générales de vente est le Droit français.

VII. Règlement des litiges

38. Non renonciation

Tout défaut d'exercice ou un retard dans l'exercice d'un droit ou d'une prérogative par une Partie ne saurait être considéré comme la renonciation à ce droit ou cette prérogative au profit de l'autre Partie. De la même manière, l'exercice d'un seul droit ou l'exercice partiel d'un droit ou d'une prérogative n'exclut pas par avance l'exercice d'aucun autre droit ou prérogative prévu au Contrat. Aucune renonciation ne pourra produire d'effet à défaut d'être stipulée dans un écrit, signé par un représentant de chacune des Parties.

39. Réclamation

Aucune contestation quant au paiement de la prestation ne pourra être acceptée après un délai de huit (8) jours francs à compter de la date d'établissement de la facture (le cachet de la poste faisant foi). Pendant ce délai, toute contestation devra être valablement motivée (pièces justificatives...) par écrit et sera étudiée par le représentant de la société NUM'AXES avec soin dans le but réel de ne pas nuire à la relation commerciale.

Toute réclamation doit être adressée au service clientèle de NUM'AXES dont l'adresse est la suivante : **Z.A.C. des Aulnaies – 745 rue de la Bergeresse – 45160 OLIVET - FRANCE**

40. Clause attributive de compétence

À défaut d'accord amiable, toutes contestations ou litiges portant sur l'interprétation et l'exécution du Contrat et des présentes conditions générales de vente sont de la compétence des juridictions d'Orléans.

Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toutes demandes, mêmes incidentes, en intervention ou appel en garantie.

Paraphes

Conditions générales de vente aux professionnels

Mise à jour en date du 15/11/23

Les présentes conditions générales de vente sont imprimées en deux exemplaires originaux, signés sur cette page, paraphés sur les autres pages, un exemplaire original étant fourni à chaque Partie.

Fait à _____, le _____

Pour **NUM'AXES**

Nom et prénom du signataire

Fonction du signataire

Signature

Pour le client

Nom et prénom du signataire

Fonction du signataire

Signature

Cachet commercial

Cachet commercial